

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

de la société A&G Communication

Société : A&G Communication

Forme : SAS

Capital social : 1000 €

Siège social (ancien) : 25 rue de l'Arquebuse - 51800 Sainte-Ménéhould

Siège social (nouveau) : 15 rue Chanzy - 51800 Sainte-Ménéhould

RCS : 982 667 784 R.C.S. Châlons-en-Champagne

Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille vingt-six, le 01/12/25, à 14h00, les associés de la société **A&G Communication** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation régulière, au siège social.

Sont présents ou représentés :

- GUIMARD Marie, présidente, associée
- BIGAULT Laura, Directrice Générale, associée

L'Assemblée est présidée par GUIMARD Marie, en sa qualité de présidente.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés.

Le quorum requis étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour

1. Décision de transfert du siège social de la société
 2. Modification corrélative des statuts
 3. Extension de l'objet social
 4. Modification corrélative des statuts
 5. Pouvoirs pour formalités
-

Première résolution – Transfert du siège social

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société :

Ancienne adresse :

25 rue de l'Arquebuse - 51800 Sainte-Ménéhould

Nouvelle adresse :

15 rue Chanzy - 51800 Sainte-Ménéhould

Ce transfert prend effet à compter du 01/01/2026

En conséquence, l'article des statuts relatif au siège social est modifié.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Extension de l'objet social

L'Assemblée Générale décide d'étendre l'objet social de la société afin d'y intégrer de nouvelles activités.

En conséquence, l'objet social est désormais rédigé comme suit :

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- agence de communication, de publicité et de marketing : création graphique, web design, ventes et création de multiples supports de communication ;
- la conception, la fabrication et la vente de produits finis, notamment impressions d'œuvres graphiques, illustrations, aquarelles et produits dérivés artistiques ;
- la conception, la modélisation et la fabrication additive (impression 3D) de pièces, objets, prototypes et éléments décoratifs, ainsi que la vente de produits issus de cette fabrication ;
- la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance ;
- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

En conséquence, l'article des statuts relatif à l'objet social est modifié.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution – Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et d'inscription modificative auprès des organismes compétents, notamment le Guichet unique et le Registre du commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15H00.

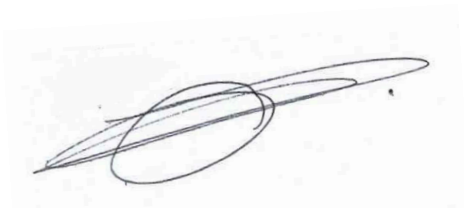
Fait à Sainte-Ménéhould, le 01/12/2025.

Signatures

La Présidente, associée :

Nom : Guimard Marie

Signature :

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'G' and 'M' intertwined.

La Directrice Générale, associée :

Nom : BIGAULT Laura

Signature :

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'B' and 'L' intertwined.